

# La gestion des situations incidentelles ou accidentelles par les entrepôts 1510 et les entreprises Seveso

20 mai 2025  
UPR

UN ÉVÉNEMENT EN PARTENARIAT AVEC



Une action à l'initiative de



Et soutenue par



**Thomas Courtier** – Directeur UPR

**Elise Laperdrix** – Déléguée générale UPSIDE-Boucles de Rouen

**Florence Robinet-Guentcheff** – Directrice générale LSN

**Ludovic Lepeltier** – Directeur du pôle Développement France  
Chimie Normandie & UIMM Rouen/Dieppe

Une action à l'initiative de



Soutenue par



# L'opération collective SELI, un dispositif d'accompagnement au service des entreprises

## Nouvelle réglementation Seveso – Entrepôts – Liquides inflammables



Une action à l'initiative de



Soutenue par



## Contexte

Une **nouvelle réglementation** nécessitant un **important travail d'appropriation** de la part des entreprises, puis de **mise en œuvre opérationnelle**



Opportunité pour **améliorer les pratiques** industrielles et logistiques des entreprises et **avancer collectivement** vers une **culture partagée** de la **prévention** et de la **maîtrise des risques**



Création de **l'action SELI** en 2021



**Une action partenariale à l'échelle de l'Axe Seine et expérimentale à l'échelle nationale**



Une action à l'initiative de



Soutenue par



## Objectifs

A partir du retour d'expérience du sinistre de 26/09/2019 et du plan de progrès dédié initié par le Gouvernement :

- Aider les entreprises industrielles et logistiques à **comprendre et appliquer la nouvelle réglementation Seveso – Entrepôts – Liquides inflammables**
- Faire **monter en compétences les entreprises** de la Vallée de la Seine dans les domaines de la prévention et de la gestion des risques
- **Progresser collectivement** (acteurs et experts publics/privés)
- **Développer l'intelligence collective** en favorisant au maximum le partage et le retour d'expériences ainsi que la diffusion des bonnes pratiques
- **S'inscrire dans les dynamiques d'actions en cours** en matière d'amélioration de la culture sécurité des entreprises de la Vallée de la Seine
- Profiter de cette dynamique pour **faire de la Vallée de la Seine un territoire pilote** en matière de sécurité industrielle et logistique (atout différenciant)

Une action à l'initiative de

Soutenue par

## Périmètre



Accompagne les entreprises dans le déploiement des documents de référence de cette nouvelle réglementation ainsi que dans l'utilisation d'outils que nous construisons au niveau régional ou national (action coll. PLIS) sur les 4 thèmes :



Une action à l'initiative de



Soutenue par



# Les outils à votre disposition



**10 circulaires techniques de décryptage**



**Entrepôts de matières combustibles**

Guide d'application de la rubrique 1510 et de l'arrêté ministériel du 11 avril 2017 modifié relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510

**1 Frise délai**

**4 guides pratiques**



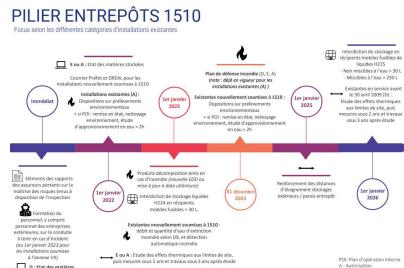
**1 FAQ**



**Textes réglementaires**



**24 tutoriels vidéo**



**1 annuaire d'experts**



**1 guide Produits de décomposition émis par un incendie**



Les règles de construction de l'entrepôt : de nombreux entrepôts seront dorénavant soumis à la réglementation de la 1510  
Se faire connaître et s'inscrire plus tard le 1<sup>er</sup> Janvier 2022, pour bénéficier des aménagements pour les sites existants



**Replay des webinaires**

**2 outils « logiciel » (1510 et Etat des stocks)**

Une action à l'initiative de



Soutenue par





**SELI**

Sécurité Logistique et Industrielle

# Un site web ressource à votre disposition

Retrouvez les textes de référence et tous les outils pratiques sur notre site : [www.action-seli.fr](http://www.action-seli.fr)



Une action à l'initiative de



Soutenue par





**SELI**

Sécurité Logistique et Industrielle

## Des événements collectifs

### ➤ Evénements pour capitaliser et partager les pratiques

- ✓ **2 événements « Regards croisés »** en 2022 et en 2024 (Normandie)
- ✓ **1 séminaire national REX sur la nouvelle réglementation entrepôts et stockage de matières inflammables** en avril 2024 (France)
- ✓ **Des événements en collaboration avec les plateformes industrielles**



### ➤ Des GT thématiques

Une action à l'initiative de



Soutenue par



## Vos contacts

### Entrepôts logistiques



**Florence Robinet-Guentcheff**  
[florence.robinet-guentcheff@logistique-seine-normandie.com](mailto:florence.robinet-guentcheff@logistique-seine-normandie.com)

Directrice générale – Logistique Seine Normandie

### Industrie



**Ludovic Lepeltier**  
[Ludovic.lepeltier@ui-normandie.org](mailto:Ludovic.lepeltier@ui-normandie.org)  
Directeur Pôle Développement – France Chimie Normandie & UIMM Rouen/Dieppe

Une action à l'initiative de



Soutenue par



## Philippe Lozet – Inspecteur de l'environnement – Services Risques – DREAL Normandie

Une action à l'initiative de



Soutenue par





# PRÉFET DE LA REGION NORMANDIE

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
de Normandie

Bilan des actions sur les Entrepôts:  
- régionale 2019/2021 ;  
- nationale 2023

# Action régionale 2019-2021 - entrepô



Contexte : Post accident de Rouen 2019 → Problématiques/REX : connaissance des stocks, effets dominos et moyens en eau

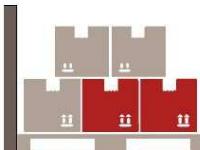
Objectif : contrôler

## 1 Etat des stocks



Respecter les seuils de la réglementation et connaître les produits combustibles

## 2 Stockages extérieurs



Prévenir l'incendie des stockages extérieurs pour éviter une propagation à l'intérieur des bâtiments



Stockages de matières combustibles accolés au bâtiment sans détection ni extinction incendie



Stockages extérieurs évacués par l'exploitant sous 24h

## 3 Défense incendie



Extinction automatique incendie



Moyens pour une intervention externe



Encombrement de l'accès au poteau incendie



Poteau incendie accessible et identifié

# Action régionale 2019-2021 - entrepôts

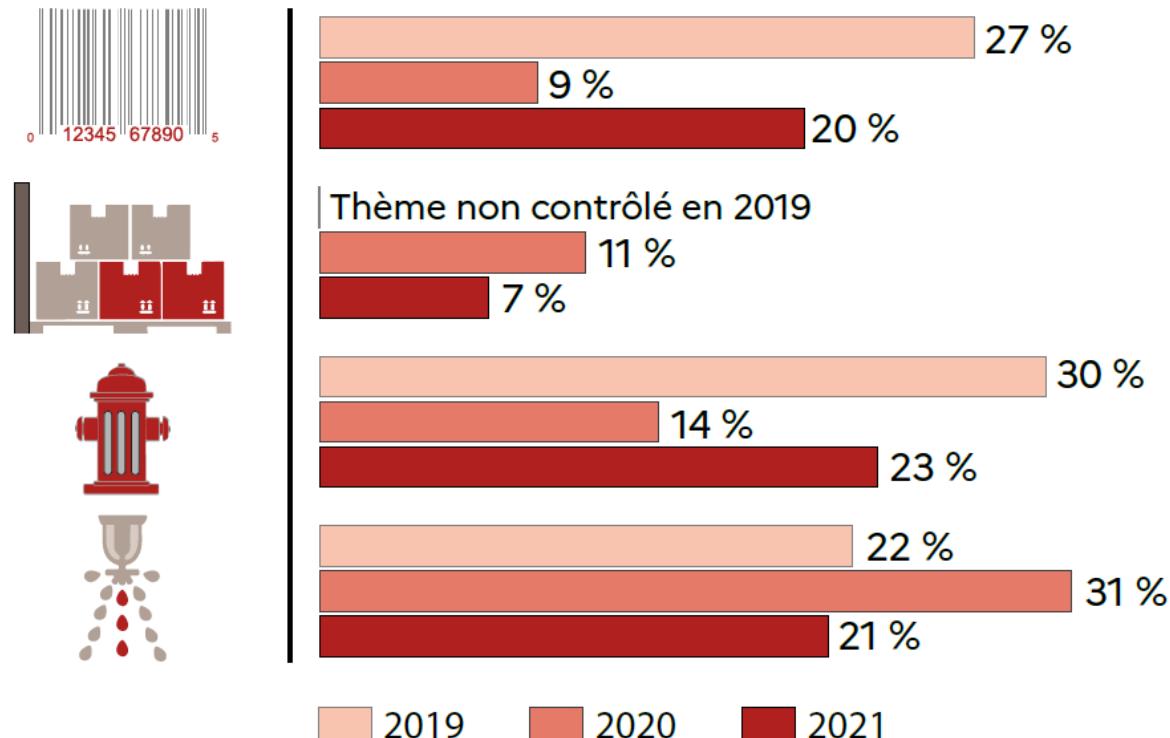


Bilan :

160 inspections  
dans la région

Des constats qui évoluent peu en 3 années de contrôles renforcés

Pourcentage de suites administratives au préfet et/ou infractions par procès verbal



# Action régionale 2019-2021 - entrepô

## Principaux axes d'améliorations identifiés suite à ces actions



Axes d'amélioration :

### 1 Etat des stocks :

- disposer d'un inventaire à jour en permanence afin de :
  - pouvoir s'assurer à tout moment du respect des seuils autorisés,
  - fournir ces éléments pour la mise en œuvre des moyens de secours et des éventuelles mesures en cas de sinistre (fumées, émissions gazeuses, etc.).
- disposer, en cas d'accident, du contenu des fiches de données et de sécurité à jour des produits dangereux (risques particuliers, agents d'extinction à utiliser, etc.).

### 2 Stockages extérieurs :

- éloigner les stockages des parois du bâtiment de stockage s'ils ne disposent pas d'extinction automatique incendie et d'une détection, ou d'une paroi coupe-feu intermédiaire (risque d'effet domino sur le bâtiment).

### 3 Défense incendie :

- réaliser des mesures de débit en simultané pour permettre de s'assurer du débit d'eau nécessaire pour assurer l'extinction en cas d'incendie,
- disposer, en tout temps, des réserves en eau prévues en cas de sinistre (exemple : détérioration de bâches constatées sur plusieurs sites),
- renforcer le suivi des contrôles des installations de sprinklage pour lever les points de non-conformités pouvant engendrer une mise en échec de l'installation,
- adapter le sprinklage en cas de modification des conditions de stockage ou de produits stockés.

# Action régionale 2019-2021 - entrepô



Communication :

<https://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/action-de-controles-renforces-sur-les-batiments-de-a5417.html>

**Vidéo "Action de contrôles renforcés sur les bâtiments de stockage"**

Version classique (durée : 2 min 02 s)



# Action nationale 2023 - entrepôts



Enjeux : la réglementation des installations classées a évolué, notamment son appréciation sur les dangers que présentent les entrepôts, et les exigences de sécurité requises pour la maîtrise de leurs risques. Ces évolutions obligent de nouvelles mesures organisationnelles, et le cas échéant, de nouveaux dispositifs techniques. En concertation avec les organismes professionnels, un échéancier de mise en conformité a été fixé dans l'arrêté ministériel. En 2023, s'achevait le délai de mise en conformité à certaines exigences de sécurité.

Objectif : contrôler

- que le régime ICPE correspond à la nouvelle appréciation des dangers de la rubrique 1510,
- que le renforcement des exigences de sécurité soit respecté pour la prévention des départs de feu, la détection incendie et l'intervention en cas d'incendie, la prévention d'éventuels effets thermiques ou incommodes sur des tiers,
- qu'en cas de sinistre, il existe un accès rapide et aisé à l'information sur la localisation, les quantités et les dangers des combustibles stockés.

# Action nationale 2023 - entrepôts



## Bilan national :

- Environ 400 sites inspectés
- Près de 30 % des installations contrôlées ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral de mise en demeure.

Régime ICPE	% de visites	% de mise en demeure proposée
Déclaration 1510	12 %	39 %
Enregistrement 1510	52 %	36 %
Autorisation 1510	35 %	30 %

# Action nationale 2023 - entrepôts



## Bilan national :

Non-conformités	Autorisation	Enregistrement	Déclaration
Situation administrative	44 %	30 %	41 %
Détection incendie	51 %	38 %	56 %
Moyens de lutte contre l'incendie	57 %	54 %	49 %
Etude des flux thermiques	39 %	49 %	NC
Etat des matières stockées	68 %	52 %	33 %

# Action nationale 2023 - entrepôts



## Bilan régional :

Nb de sites inspectés	Nb de points de contrôle	Nb d'écart	Nb de MED	Nombre de suites administratives après MED
34	426	168	13	6

Pourcentage de mises en demeure en Normandie: **38 %**

Pourcentage national sur cette action : **36 %**

# Action nationale 2023 - entrepôts



Thématiques	Intitulé	référence réglementaire	Nb de points de contrôle	Nb d'écart	Nb de MED
Nouvelle appréciation des dangers de la rubrique 1510	Situation administrative au titre des ICPE (régime 1510 et ICPE en accord avec la nomenclature en vigueur)	<i>Annexe au R.511-9 rubrique 1510</i>	16	5	1
Détection incendie	La détection incendie	Point 12	30	22	6
Intervention en cas d'incendie	Moyens de lutte contre un incendie	Point 13	40	23	5
Prévenir les effets sur les tiers	Existence d'une cartographie des flux thermiques conformes à l'état et aux conditions de stockages	Annexe VIII	15	4	1
Etat des matières stockées	Etat des matières stockées	Point 1.4	47	16	1

# Action nationale 2023 - entrepôts



Thématiques	Intitulé	référence réglementaire	Nb de points de contrôle	Nb d'écart	Nb de MED
Nouvelle appréciation des dangers de la rubrique 1510	Situation administrative au titre des ICPE (régime 1510 et ICPE en accord avec la nomenclature en vigueur)	<i>Annexe au R.511-9 rubrique 1510</i>	16	5	1

- Capacité de production > à celle autorisée pour la rubrique 2445 (transformation papier/carton)
- Absence de déclaration d'antériorité suite aux évolutions de la nomenclature
- Manque de justification pour confirmer le classement
- Mauvaise interprétation de la notion de « groupes d'IPD distincts »
- Chambres froides non comptabilisées dans le classement 1510

# Action nationale 2023 - entrepôts



Thématiques	Intitulé	référence réglementaire	Nb de points de contrôle	Nb d'écart	Nb de MED
Détection incendie	La détection incendie	Point 12	30	22	6

- Absence totale ou partielle de détection incendie
- Détection assurée par un système sprinklage avec échéance de vérification non respectée et avec risque de mise en échec
- Alarme générale non adaptée (conditionnée à une levée de doute)
- Vérification exhaustive des détecteurs non justifiée
- Absence de justification de la vérification du système de détection à la mise en service
- SSI en dérangement
- Absence de vérification de la détection
- Absence de justificatif démontrant la pertinence du dimensionnement du système
- Détection par aspiration avec tuyauterie mal raccordée (désemboîtée)

# Action nationale 2023 - entrepôts



Thématiques	Intitulé	référence réglementaire	Nb de points de contrôle	Nb d'écart	Nb de MED
Intervention en cas d'incendie	Moyens de lutte contre un incendie	Point 13	40	23	5

- Révision trentenaire de l'EAI non réalisée
- EAI non adaptée aux produits stockés et/ou aux conditions de stockage
- Ressource en eau pour la défense incendie insuffisante
- Débit poteaux d'incendie insuffisant **en fonctionnement simultané**

# Action nationale 2023 - entrepôts



Thématiques	Intitulé	référence réglementaire	Nb de points de contrôle	Nb d'écart	Nb de MED
Prévenir les effets sur les tiers	Existence d'une cartographie des flux thermiques conformes à l'état et aux conditions de stockages	Annexe VIII	15	4	1

- **Absence de modélisation des zones 8 kw/m<sup>2</sup> (effets dominos)**
- Modélisation incomplète (parc extérieur de stockage)
- Palette type (1510) prise en compte pour la modélisation non adaptée aux produits stockés (liquides inflammables)

# Action nationale 2023 - entrepôts



Thématiques	Intitulé	référence réglementaire	Nb de points de contrôle	Nb d'écarts	Nb de MED
Etat des matières stockées	Etat des matières stockées	<i>Point 1.4</i>	47	16	1

## - Absence état des stocks

- Etat des stocks difficilement exploitable en cas de sinistre (liste des produits par zone ou cellule)
- Masse des produits non disponible
- Absence de synthèse permettant de fournir une information vulgarisée pour la population
- Cohérence de la numérotation des cellules entre l'état des stocks et les autres documents
- Etat des stocks ne couvrant pas tous les bâtiments/cellules

# Bilan des actions - entrepô



Malgré les inspections, le taux de non-conformités ne baisse pas.

Les sujets sont récurrents (Etat des stocks, moyens en eau, sprinklage et détection incendie).

Quelques zooms ci-après de constats et conseils.

L'évolution de la rubrique 1510 et les évolutions réglementaires de l'AM 1510 nécessitent de faire un état des lieux.

# ZOOM :



Sprinklage et 1510 : Attention à la rubrique 1510 qui est une fausse bonne amie

La rubrique 1510 vise une famille de produits très variée. Or, le sprinklage est dimensionné pour une configuration et des produits bien précis. Exemple d'évolution non prise en compte :

COMPTE-RENDU DE VÉRIFICATION SEMESTRIELLE D'UN SYSTÈME SPRINKLEURS		Q1
DOMAINE 1 Extinction automatique à eau		Edition 2014
<p>Nature de l'activité exercée : Entrepôt de stockage</p> <p>Fascicule du risque actuel : 9 d'origine : 9</p> <p>Installateur d'origine : AXIMA</p> <p>Installateur actuel : AXIMA</p> <p>Date de mise en service initiale : 15/10/2000</p> <p>Date de la dernière visite du CNPP : 11/01/2001</p> <p>Date du dernier certificat N1</p>		
<p>PAA N° 5999</p> <p>Date (s) de la vérification : 09/05/2019</p> <p>Date (s) de la vérification précédente : 29/11/2018</p>		
<p><b>CONCLUSION GENERALE</b></p> <p><input type="checkbox"/> Vérification partielle (voir § VIII et/ou IX)</p> <p><input type="checkbox"/> Système sans remarque particulière</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Données d'entrée et caractéristiques du système non fournies ou incomplètes</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Observations ou améliorations proposées (voir § IX)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Points de non-conformité - à lever au plus vite (voir § VIII)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Points de non-conformité susceptibles de mettre en échec le système (voir § VIII)</p> <p><b>INSTALLATION EN RISQUE D'ÉCHEC</b></p>		

VIII - POINTS DE NON CONFORMITE (rappeler, pour chacun d'eux, la date à laquelle il a été signalé pour la première fois) feuille non protégée

Date	Emplacement ou organe concerné	Non conformité au référentiel APSAD R1
Non conformités avec risque d'échec de l'installation		
13/06/13	ENTREPOT	
8) Présence de stockage de barquettes polystyrène, et balles de film plastique interdit en ESFR - risque d'échec de l'installation		
Autres non-conformités		
13/06/13	ENTREPOT	6) Respecter les cheminées de 15cm dans les racks
13/06/13	Ensemble de l'entrepôt	10) Ne rien stocker dans les allées entre les racks
23/11/16	Ensemble de l'entrepôt	7) Présence de racks en face des aérothermes
		9) Nouveau local "contrôle des produits stériles" non protégé

depuis 6 ans

# ZOOM :



**Gestion des modifications : En cas d'évolution des conditions de stockage ou des produits, se poser la question de l'adéquation des moyens de détection et de protection au regard de ces évolutions**

<b>apsad</b>	COMPTE-RENDU DE VÉRIFICATION SEMESTRIELLE D'UN SYSTÈME SPRINKLEURS		<b>Q1</b>
DOMAINE 1 Extinction automatique à eau		Edition 2014	

Nature de l'activité exercée :	
Entrepôt de stockage	
Fascicule du risque	
actuel :	9
d'origine :	9
Installateur d'origine	AXIMA
Installateur actuel	AXIMA
Date de mise en service initiale	15/10/2000
Date de la dernière visite du CNPP	11/01/2001
Date du dernier certificat N1	

PAA N° 5999

Date (s) de la vérification

09/05/2019

Date (s) de la vérification précédente

29/11/2018

## CONCLUSION GENERALE

- Vérification partielle (voir § VIII et/ou IX)
- Système sans remarque particulière

## INSTALLATION EN RISQUE D'ÉCHEC

- Données d'entrepôt et caractéristiques du système non fournies ou incomplètes
- Observations ou améliorations proposées (voir § IX)
- Points de non-conformité - à lever au plus vite (voir § VII)
- Points de non-conformité susceptibles de mettre en échec le système (voir § VIII)

## VIII - POINTS DE NON CONFORMITE (rappeler, pour chacun d'eux, la date à laquelle il a été signalé pour la première fois) feuille non protégée

Date	Emplacement ou organe concerné	Non conformité au référentiel APSAD R1
Non conformités avec risque d'échec de l'installation		
13/06/13	<u>ENTREPOT</u>	8) Présence de stockage de barquettes polystyrène, et balles de film plastique interdit en ESFR - risque d'échec de l'installation
Autres non-conformités		
13/06/13	<u>ENTREPOT</u>	6) Respecter les cheminées de 15cm dans les racks
13/06/13	Ensemble de l'entrepôt	10) Ne rien stocker dans les allées entre les racks
23/11/16	Ensemble de l'entrepôt	7) Présence de racks en face des aérothermes
		9) Nouveau local "contrôle des produits stériles" non protégé

# ZOOM :



## Détection incendie : Un suivi efficace ?

Basé sur des constats visuels. Exemple réel d'inspection :



### Constat et intervention :

Conformément à la règle R7 de l'APSAD et la norme NFS 61-933; visite de maintenance prévue

Zones hors service à notre arrivée:Bât tri/locaux sociaux niv 0,00/Atelier  
Système en veille restreinte à notre arrivée.

Pas d'essai des sirènes à la demande du client.  
Pas d'essai sur 4 détecteurs.

Zones hors service à notre départ:Bât tri/locaux sociaux niv 0,00/Atelier  
Système en veille restreinte à notre départ.

Référence annuelle du constat

# ZOOM :



**Face à un incendie, chaque minute compte.  
La préparation est essentielle  
pour une réaction rapide et adaptée  
en attendant l'arrivée des secours.**



## Constat et intervention :

Conformément à la règle R7 de l'APSA et la norme NFS 61-933; visite de maintenance préve

Zones hors service à notre arrivée:Bât tri/locaux sociaux niv 0,00/Atelier  
Système en veille restreinte à notre arrivée.

Pas d'essai des sirènes à la demande du client.  
Pas d'essai sur 4 détecteurs.

Zones hors service à notre départ:Bât tri/locaux sociaux niv 0,00/Atelier  
Système en veille restreinte à notre départ.

Référence annuelle du constat

## ZOOM :



Moyens en eau : Disponibilité et suffisance ?

Exemple de constat de l'inspection : bâche à eau vide à notre arrivée



## ZOOM :



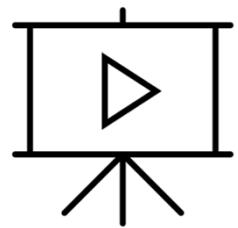
L'exploitant doit s'assurer de la disponibilité des moyens nécessaires au refroidissement des équipements et à l'extinction de scénarios de référence, basée sur :

- **Calcul du dimensionnement**
- **La présence des moyens au regard de ce dimensionnement (penser à mesurer le débit des poteaux en simultanée),**
- **Assurer l'entretien de ces moyens (mesures compensatoires en cas de défaillance).**

Exemple d'une bâche à eau vide à notre arrivée



VIDEO :





**PRÉFET  
DE LA REGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# MERCI DE VOTRE ATTENTION

## Sylvère Perrot – Chef du service Risques industriels - SDIS 76

Une action à l'initiative de



Soutenue par





# Fiche d'Intervention Rapide en Entreprise / Etablissement F.I.R.E.

Chef de projet : Cdt Sylvère PERROT – Chef du service Risques industriels

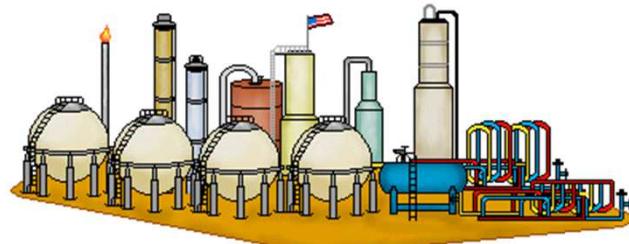
Concepteur – Rédacteur : Ltn Grégory GUICHENEY

Aide à la rédaction : Cne Martin LAMBERT

## Fiche d'Intervention Rapide en Entreprise / Etablissement

### ➤ Constat actuel sur les plans ETARE :

Afin de faciliter leur intervention, les SP réalisaient, en lien avec les exploitants, **des plans ETARE (ETAblissemens REPertoriés) pour les établissements ou sites présentant des risques particuliers ou dont la configuration/les caractéristiques pouvai(en)t rendre difficile leur intervention.**

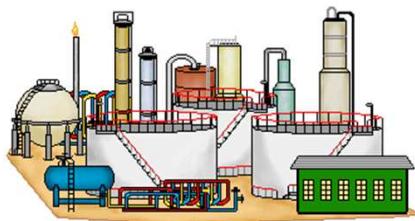


**Problématique :** nombreux ETARE réalisés par le passé, non testés par les CIS, délais de mise à jour > 10 ans.

D'autre part, certains types d'établissements (industriels notamment) disposent de plans d'urgence réalisés par l'exploitant ainsi qu'une organisation de gestion de crise (PC exploitant ou cellule de crise).

## Fiche d'Intervention Rapide en Entreprise / Etablissement

### ➤ Rappels sur les plans d'urgence en industrie :



Etablissement SEVESO  
haut



**Plan d'Opération Interne  
(POI)**

Exercice annuel



Etablissement SEVESO  
bas

Sites avec A.P. Autorisation  
Dispositions spécifiques



**Plan d'Opération  
Interne (POI)**

Exercice tous les 3 ans



ICPE :  
Entrepôt 1510  
Stockage de liquides  
inf.  
Déchetterie



↓  
**Plan de défense incendie  
(PDI)**



## Fiche d'Intervention Rapide en Entreprise / Etablissement

### ➤ Evolution de la réglementation concernant les entrepôts ICPE 1510 :

RETEX de l'incendie de NL Logistique et Lubrizol du 26 septembre  
2019



*Modification de l'arrêté du 11 avril 2017 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510*

- ✓ Etat des matières stockées à disposition des SIS/IIC + fiche résumé pour la population – Autorisation / Enregistrement
- ✓ Etat des matières stockées à disposition des SIS/IIC – Déclaration
- ✓ Plan de défense incendie (PDI) pour tous les entrepôts 1510 (au 31/12/23 pour existants)
- ✓ Stockage de liquides inflammables en récipients mobiles
- ✓ Prise en compte de la toxicité des fumées d'incendie – Autorisation

## Fiche d'Intervention Rapide en Entreprise / Etablissement

Ainsi sans abandonner la réalisation de plans ETARE (plus détaillés) pour certains types d'établissements, il convenait de trouver une solution intermédiaire **permettant aux sapeurs-pompiers d'intervenir efficacement et en sécurité dans les toutes premières minutes, en disposant d'informations à jour.**

«Un croquis clair, complété par des explications simples, qu'on emporte avec soi, vaut mieux qu'un écrit toujours source d'interprétation voir d'erreurs et vaut encore mieux que des paroles que l'on oublie.»

*(Napoléon BONAPARTE)*

Ainsi, nous proposons la **F.I.R.E. !**

SDIS/9

## Fiche d'Intervention Rapide en Entreprise / Etablissement



**Important :** La FIRE ne se substitue pas au PDI imposé par la réglementation ICPE ; pour autant, elle permet de regrouper sur un document synthétique la plupart des renseignements ET utiles pour les sapeurs-pompiers.

### ➤ Composition du plan de défense incendie « PDI » (Art. 23 de l'Arr. du 11/04/17) :

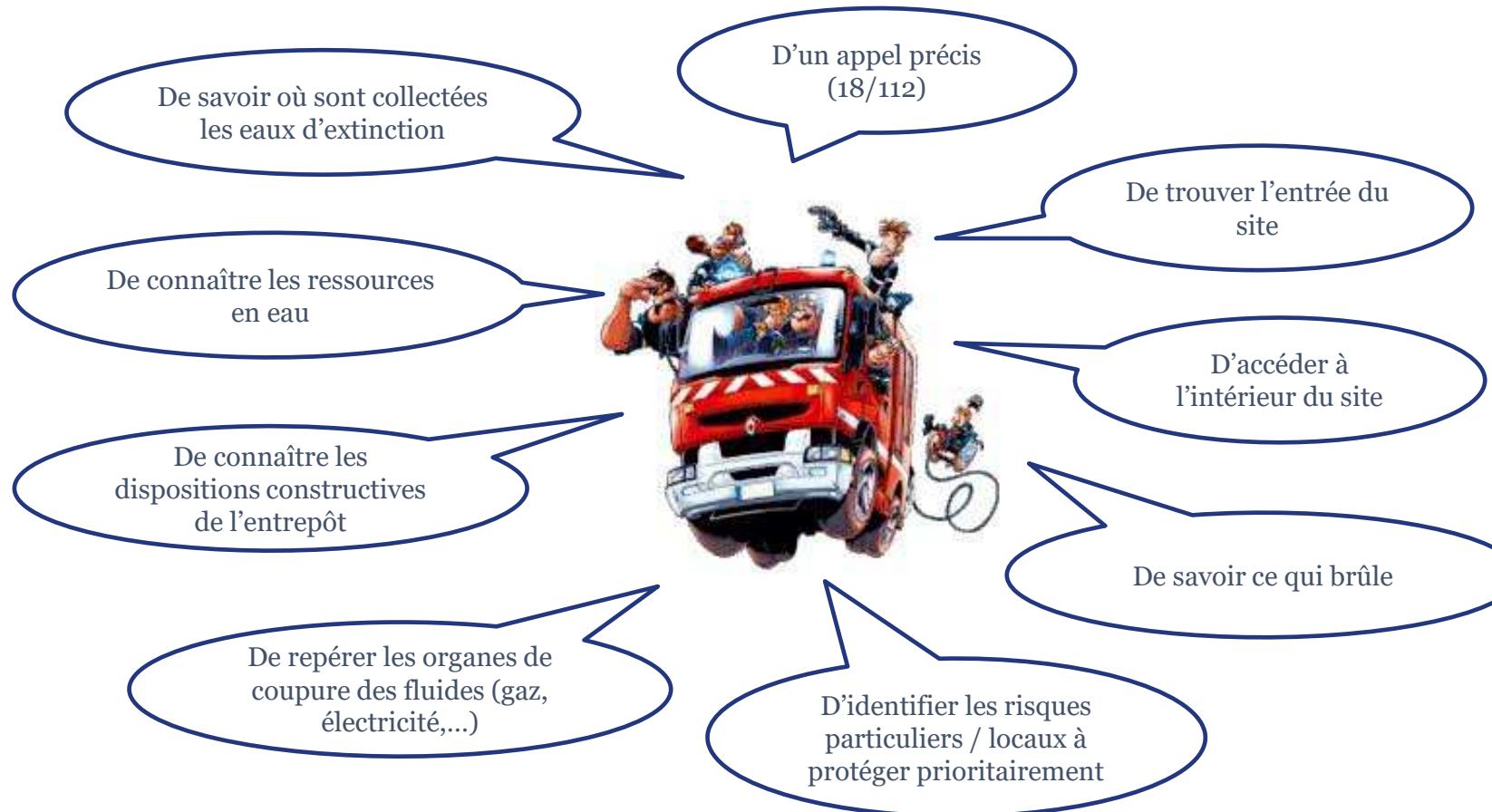
- Schémas d'alarme et d'alerte,
- L'organisation de la 1<sup>ère</sup> intervention et l'évacuation face à un incendie en période ouvrée,
- Les modalités d'accueil des SIS en périodes ouvrées / non ouvrées,
- Justification des compétences du personnel susceptible d'utiliser les moyens de secours,
- Plan de situation + ressources en eau,
- Plans et implantation des cellules de stockage et des murs coupe-feu,
- Description du fonctionnement opérationnel du système d'extinction automatique,
- Localisation des organes de coupures des fluides et des commandes de désenfumage,
- Conduite à tenir si présence de PPV,
- Précautions de sécurité (+ mise à disposition des FDS).

pour sites soumis à autorisation : dispositions permettant de mener les premiers prélèvements environnementaux (applicable au 01/01/22)

pour sites soumis à POI : modalités prévisionnelles permettant d'assurer la continuité d'approvisionnement en eau si durée de l'incendie > 2 heures (applicable au 01/01/22)

## Fiche d'Intervention Entreprise / Etablissement

### ➤ En cas d'intervention pour incendie, les sapeurs-pompiers ont besoin ?



# Fiche d'Intervention Rapide en Entreprise / Etablissement

## ➤ Intérêts de la FIRE :

Sa réalisation permet à l'exploitant de compiler les renseignements utiles pour les secours

Permet aux sapeurs-pompiers de disposer d'informations à jour

Permet aux sapeurs-pompiers d'intervenir en

sécurité  
Facilite les premières actions des sapeurs-pompiers = coût du sauvé

Conception facile et rapide à un coût dérisoire



Nécessite de la part de l'exploitant un travail de recherche des renseignements

Nécessite de la part de l'exploitant un effort de synthèse et plusieurs heures de travail

Nécessite un accompagnement de l'exploitant par le Sdis (idéalement sur site)



Mettre à profit la capacité d'analyse des risques et l'expérience des sapeurs-pompiers

**La FIRE est particulièrement utile pour les entreprises / établissements ne disposant pas d'une présence humaine 24 heures/24 ou de personnel d'astreinte.**

## Fiche d'Intervention Rapide en Entreprise / Etablissement

### ➤ Procédure de réalisation :

- **réalisée par l'exploitant\*** à partir d'une maquette type (afin de respecter la disposition des éléments la constituant ainsi que la charte graphique),
- **transmise sous format numérique et soumise à validation** du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime,
- **tenue à jour par l'exploitant.**

*\*Nota : afin de garantir l'absence d'indication sur la FIRE pouvant menacer la sûreté de l'établissement (exemple : indication d'un digicode pour entrer dans un bâtiment, indication de la localisation précise de biens de valeurs, etc...).*

**Contact utile :** [gpat.industrie@sdis76.fr](mailto:gpat.industrie@sdis76.fr)

## Fiche d'Intervention Rapide Entreprise / Etablissement

### ➤ Au cours de l'intervention des sapeurs-pompiers, la FIRE doit permettre :

- ✓ de contacter par téléphone un responsable de l'entreprise afin de recueillir des informations / renseignements utiles,
- ✓ d'intervenir au plus vite en sécurité,
- ✓ de définir rapidement un Centre de Regroupement des Moyens (CRM),
- ✓ de placer au mieux les engins sur le site,
- ✓ d'effectuer les premières reconnaissances rapidement,
- ✓ d'identifier les dispositifs de coupure des fluides (eau, électricité, gaz, ...),
- ✓ d'identifier les risques principaux présents au sein des bâtiments et/ou installations,
- ✓ d'identifier les agents extincteurs à utiliser en priorité,



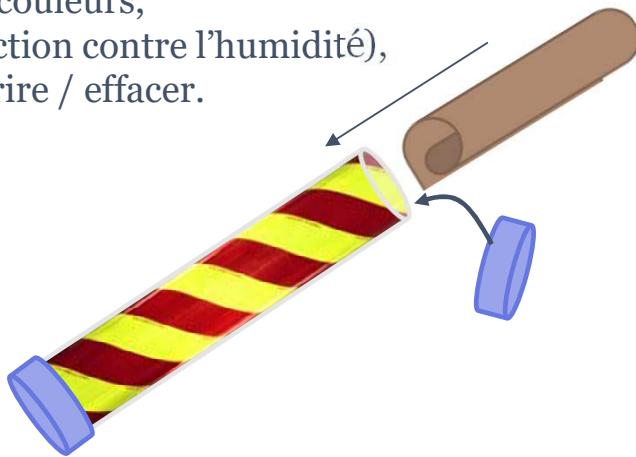
## Fiche d'Intervention Rapide Entreprise / Etablissement

### ➤ Au cours de l'intervention des sapeurs-pompiers, la FIRE doit permettre :

- ✓ de cibler le ou les locaux ou installations à protéger / défendre en priorité (outils de production, bureaux, ...etc.),
- ✓ d'identifier la présence de dispositifs de recouplement coupe-feu (portes, murs) présents à l'intérieur des bâtiments et sur lesquels les sapeurs-pompiers peuvent s'appuyer,
- ✓ de trouver la ressource en eau (débit/volume max. disponible, ...) nécessaire aux opérations d'extinction/protection, disponible sur le site et/ou à l'extérieur du site,
- ✓ d'identifier le Poste de Commandement de l'Exploitant (Pcex) ou la cellule de crise,
- ✓ d'identifier les dispositifs de rétention des eaux d'extinction présents sur le site en précisant leur capacité.

## ➤ Conception et mise à disposition de la FIRE :

- en format A3 minimum, A2 maximum,
- recto / verso en couleurs,
- plastifiée (protection contre l'humidité), permettant d'écrire / effacer.



La FIRE sera stockée dans un dispositif la protégeant des intempéries et facilement identifiable par les sapeurs-pompiers.

**Ce dispositif sera fixé, à l'intérieur du site, près de l'entrée principale et secondaire du site (en façade d'un bâtiment principal ou à proximité de la réserve incendie si elle existe).**

**Nota :** Plusieurs fiches de ce format peuvent exister : une fiche par bâtiment ou installation présentant des risques particuliers.

# Fiche d'Intervention Rapide en Entreprise / Etablissement

## RECTO

Utiliser le modèle version Word transmis par gpat.industrie

+

Une photo aérienne ou satellite englobant l'ensemble du site et les alentours sur une distance d'une à deux centaines de mètres environ (identification de l'environnement)



SDIS 76

REC  
TO

# Fiche d'Intervention Rapide en Entreprise / Etablissement

Sources: Google earth / entreprise / Dessinateur / drone / ..

# Fiche d'Intervention Rapide en Entreprise / Etablissement

## RECTO (principales légendes à utiliser)

- La rose des vents



- L'échelle, (éventuellement les distances sur verso)



- Emplacements des Points d'Eau Incendie surpressés (> 8 bars)

051  
60s

- Emplacements des Points d'Eau Incendie Publics / privés les plus proches

240  
En  
m<sup>3</sup>

Numéro hydrant  
Débit en m<sup>3</sup>/h

- Emplacement du PC Exploitant

PCEX

- Emplacement du PC Exploitant déporté

PCEX  
Déport  
é

- Emplacement du Centre de Regroupement des Moyens (validé par les pompiers)

CRM

- Accès (numérotés sauf si unique)



Selon lisibilité

- Noms des rues

Rue de la poupée qui tousse

- Point(s) de rassemblement



- Insérer des photos pour meilleur repérage

Photo pour illustrer l'endroit. Dimension 2,5 cm x 4 cm..  
Activer le format 3D. 2 cadres dont un blanc de taille de  
ligne 1 et l'autre dont les lignes taille 2 pts couleur  
bleue concerne l'alimentation des pompiers, rouge  
pour l'incendie. Violet pour les prises de décision de  
commandement, Blanc pour autre.

SDIS  
76

**REC  
TO**

# Fiche d'Intervention Rapide en Entreprise / Etablissement

Jour	Effectif	Nuit
22		1
<b>Dangers Principaux</b>		
Incendie	Liquides Inf.	Explosif
Chim.	Radio.	Electrique
Amiante	Pollution	X
<p>1 Alimenter le système REI 120</p> <p>2 Vérifier le tableau SSI</p> <p>Prise en compte des fumées d'incendie / population sous le vent</p> <p>1 Bâche de 240 m<sup>3</sup></p> <p>2 Bâche de la société Y de 180 m<sup>3</sup> à 270 mètres à l'est.</p> <p>3 Lac à 200 mètres direction nord</p> <p>1 S'assurer de la fermeture de la vanne de rétention.</p> <p>2 PDI + inventaire produits stockés au poste de garde</p> <p>3 Périmètre PPI « incendie de cellule de stockage C » : SEI à 500 mètres</p>		
SEVESO	ICPE	POI
Haut	AUT	PPI Le Havre

**CIS référent**

CIS W

**CIS associés**

CIS X  
CIS Y  
CIS Z

**Nom**

**Activité principale**

**Adresse principale**

**Contacts**

**Commentaires**

**ALASSANDRE**

**Stockage de produits combustibles**

Adresse Principale :  
8, chemin du pin-pon  
MAISON BRULEE

Tel 1 : 06 22 22 22 22  
Tél 2 : 07 07 07 07 07  
Tel 3 : 02 33 33 33 33

Télésurveillance  
Astreinte  
Gestion de crise

**FIRE N°119**

Mis à jour le : [Date]  
Par : [Grade, Nom, Prénom]

Validation Sdis le : [Date]  
Par : [Grade, Nom, Prénom]

Validation exploitant le : [Date]  
Par : [Nom, Prénom]

Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime  
6, rue du Verger - CS 40078  
76192 Yvetot cedex

Sapeurs-Pompiers de la Seine-Maritime

# Fiche d'Intervention Rapide en Entreprise / Etablissement

## VERSO : zoom de l'établissement

### Dessin 3D de l'établissement afin de:

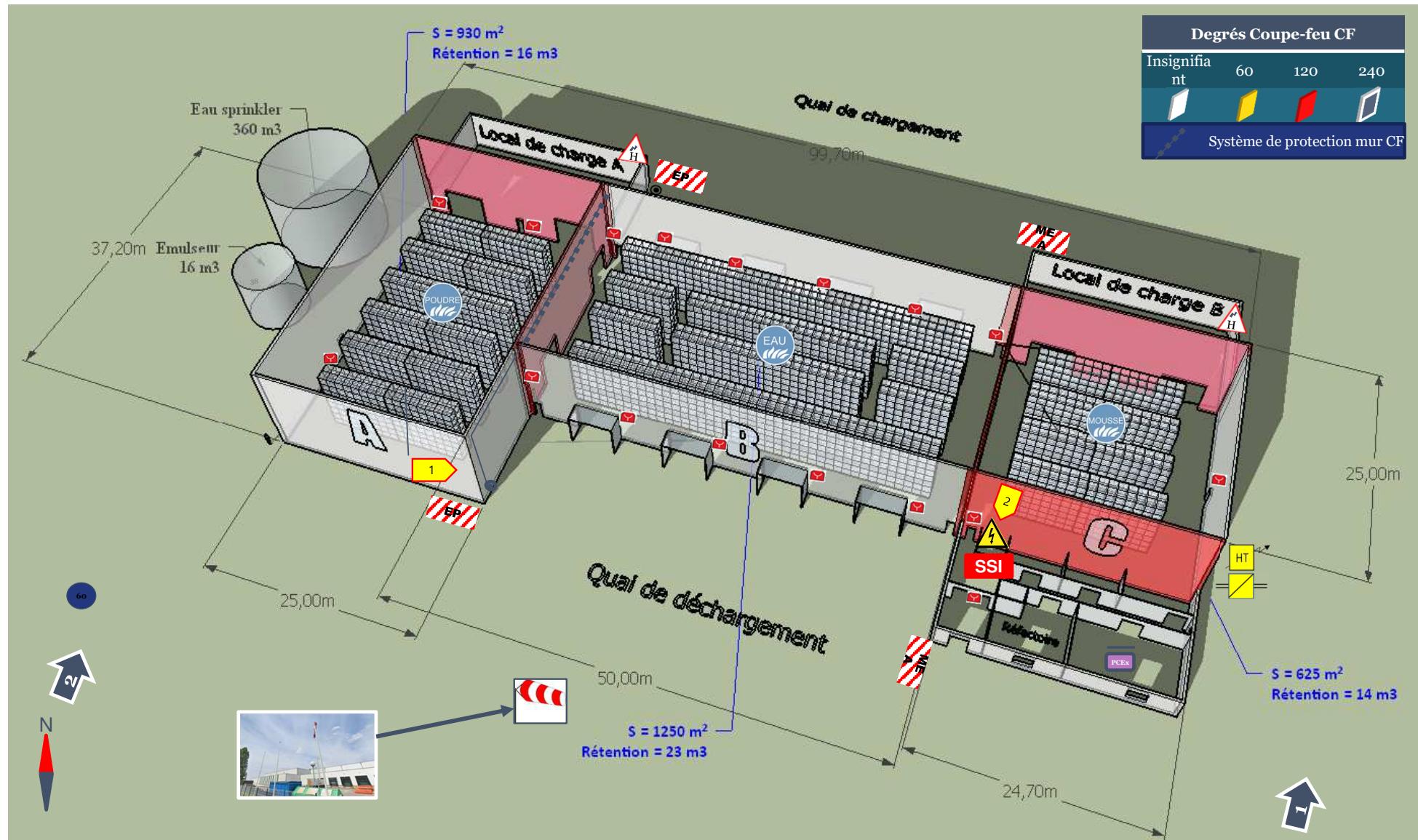
- Voir les cheminements
- Voir les process si besoin
- Dimensions (longueur, largeur, hauteur, surface)
- Cloisonnement (en couleur selon si mur REI)
- Emplacement du SSI s'il existe
- Rétention des eaux incendie si elle existe (volume)
- Emplacement des PEI (encore)
- Emplacement des réserves incendie dédiées au sprinklage, aux SP, ou autre
- Emplacement des moyens de secours (irrigation de mur, sprinkler, désenfumage, réserve émulseur)
- Emplacements réservés aux engins pompes et échelles (sauf pour point d'aspiration  )
- Risques appropriés à chaque local
- Agents extincteurs pour chaque local (si autre que eau, alors emplacement et capacité de la réserve appropriée)

- Ajouter une légende si besoin est !
- Insérer des photos pour meilleur repérage (2,5 X 4 cm)
- Insérer les flèches de priorité si besoin 

Degrés Coupe-feu CF				
Insignifiant	60	120	240	
				Système de protection mur CF

Dans le cas où un mur ou un plafond présente un degré de stabilité non mentionné, le code couleur de degré moindre sera choisi.



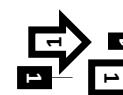
### Eléments langage pompier

Utilisation de la charte graphique ENSOSP  
Voir annexe B du guide de doctrine opérationnelle / Exercice du commandement et conduite des opérations / 2<sup>ème</sup> édition juin 2020

 : Lié aux personnes  
 : Lié à l'incendie  
 : Lié à l'eau  
 : Lié aux risques particuliers : chimique – radiologique – hydrocarbure etc  
 : Lié au commandement  
 : Cheminements (Accès-Rocades-Pénétrantes)  
 Couleur de remplacement par défaut

 **Tel que:**  
 Flèche pour indiquer l'emplacement, couleur selon fonction SITAC

 Cible éventuelle

 Accès selon lisibilité avec numérotation selon le nombre

### A la charge du SDIS

CRM / PCEX / Autre symbole correspondant à la SITAC spécifique pompiers

### Priorités définies par l'entreprise

 Action pour sauver / sauvegarder  
 Renseignements pour extinction  
 A porter à la connaissance du DOS/COS

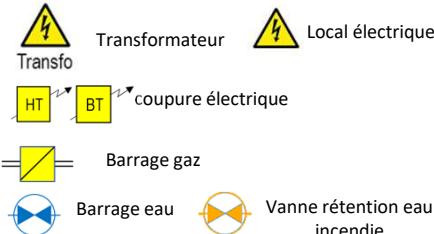
### POLICE

Rue police WordArt remplissage blanc, trait noir, taille adaptée à la voie



Mur coupe-feu: Ce logo ne se trouve pas sur le plan mais seulement sur les façades, aux niveaux de ces murs, à hauteur du regard, avec le degré REI (nombre de minutes coupe-feu) inscrit en bas. (Format A4 /police 10 cm)

### Signalements



### Les Dangers = Panneau + Famille de danger



### Commande désenfumage

### Rose des vents

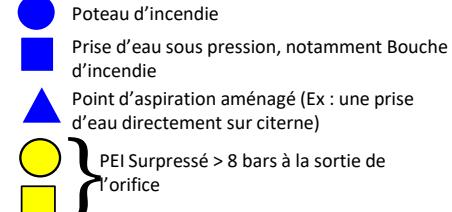
### Sources (selon lisibilité)

Sources: Google earth / entreprise / Dessinateur / drone / ...

Sources: Google earth / entreprise / Dessinateur / drone / ...

Echelle : Simple. Taille et couleur selon lisibilité

### Point d'Eau Incendie (PEI)

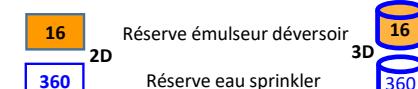


### Numéro PEI

60 ← Débit en m<sup>3</sup>/h

### Volume en m<sup>3</sup>

120 Point d'eau autre que ci-dessus. Ex : château d'eau / Réserve avec surpresseur alimentant un réseau



### Débit simultané

Point de ravitaillement des Avions Bombardier d'Eau et/ou Hélicoptères Bombardier d'Eau (positionnable sur ou à proximité du symbole du point d'eau)

### Voies de communication

Obstruction infranchissable

Obstruction franchissable

Escaliers avec flèche pour le sens de sortie

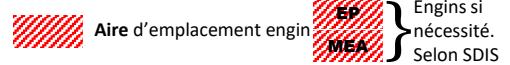
Direction

 Colonne sèche  
 Colonne humide  
 Poteau relais entrant  
 Poteau relais sortant

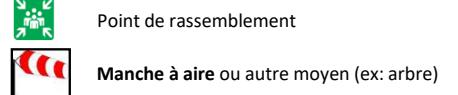
Les éléments à la charge du SDIS sont:

- Les points d'eau publics
- Les cibles éventuelles (Crèche, hôpital,...)
- La validation du plan après relecture et incrémentation des données

### Infrastructures



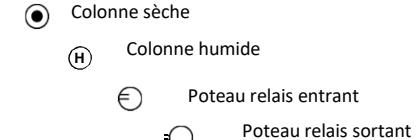
Engins si nécessité. Selon SDIS



### Mode d'extinction prioritaire



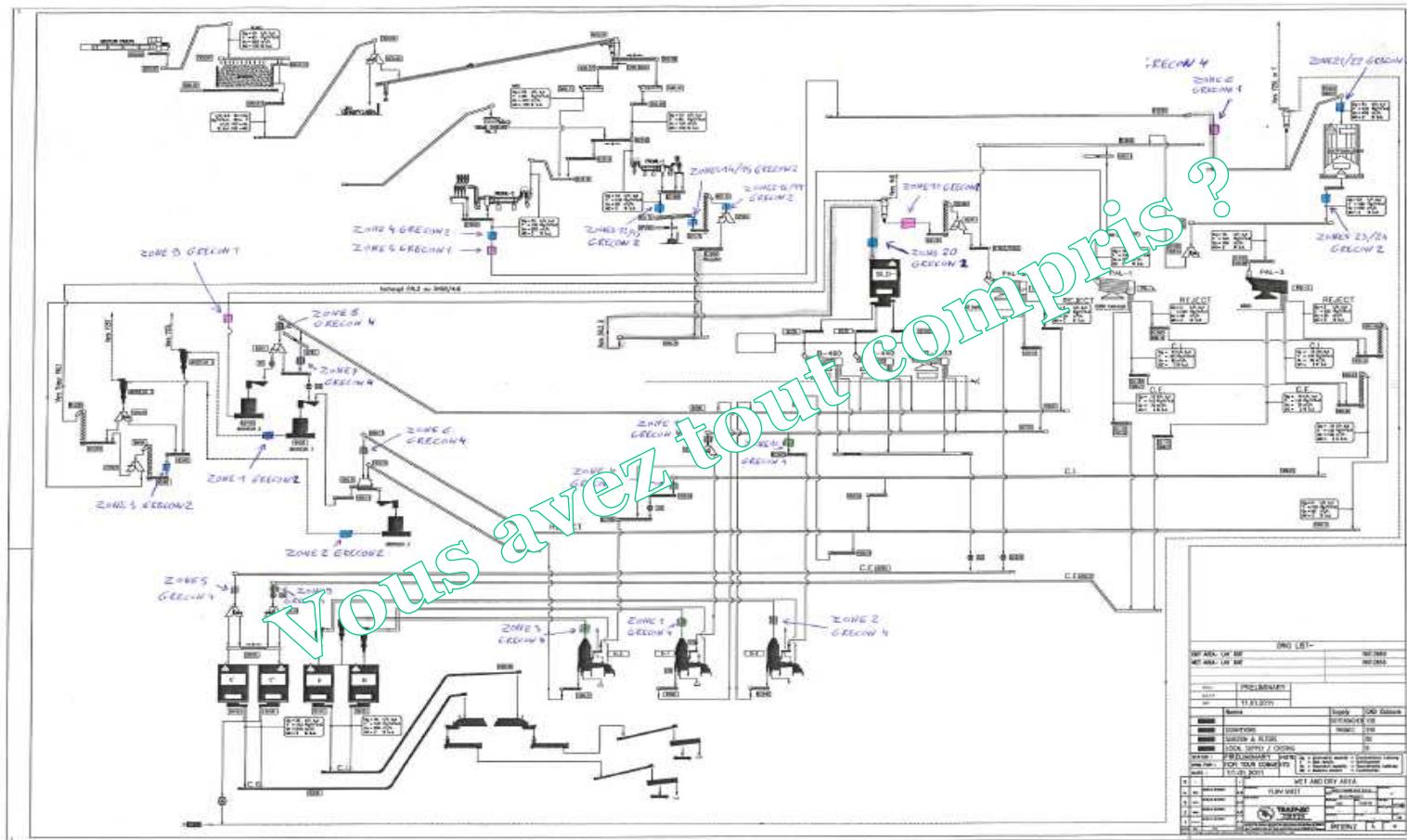
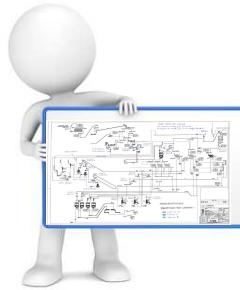
### Autres pièces hydrauliques



## Fiche des légendes à ne pas afficher

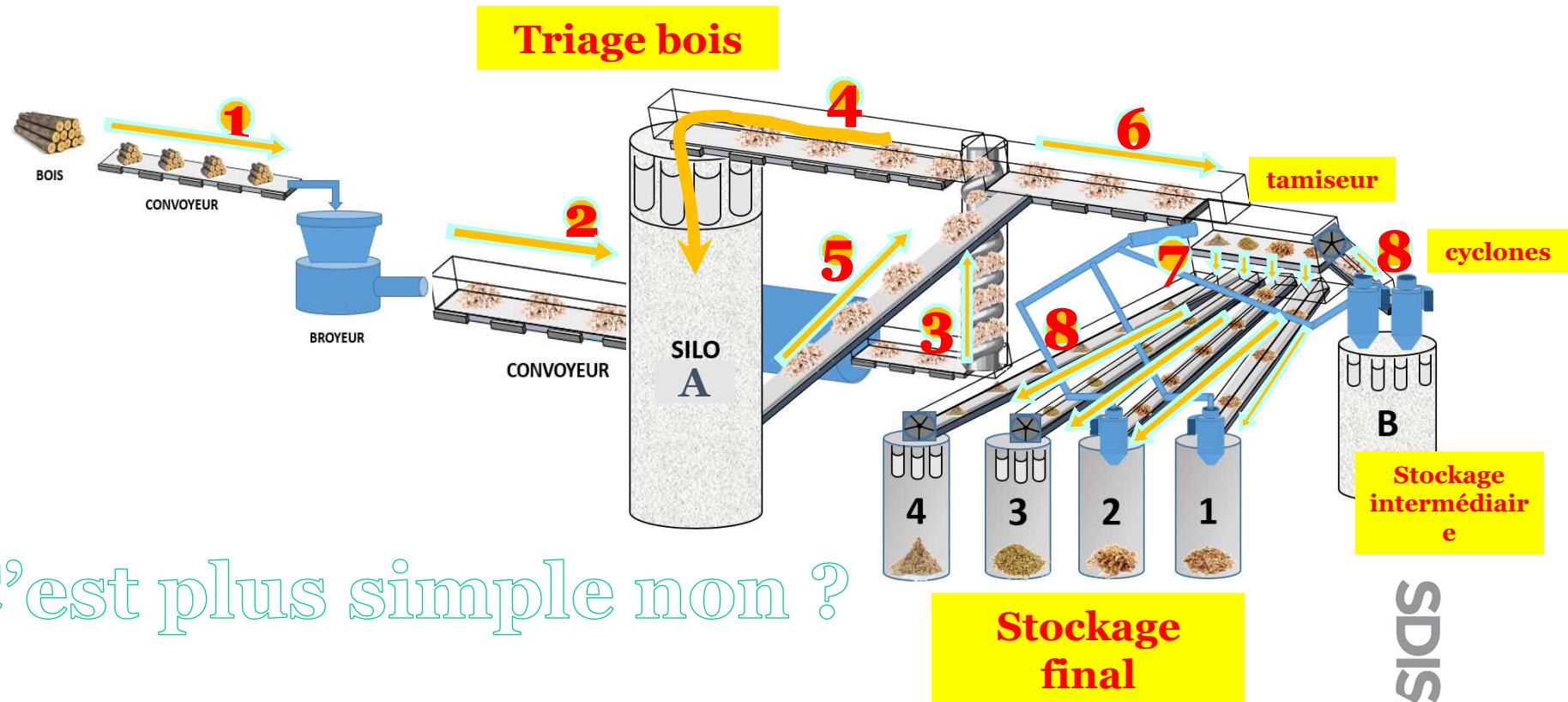
# Fiche d'Intervention Rapide en Entreprise / Etablissement

# Schéma d'un process au travers du PID\*



**\*PID : pipe and instrumentation diagram**

## Schéma de fonctionnement simplifié



## Fiche d'Intervention Rapide en Entreprise / Etablissement

Merci pour votre attention !

Avez – vous des questions ?



## Nicolas LEPELLEY – ATMO Normandie

Une action à l'initiative de



Soutenue par





## Le Programme Caspair\* d'Atmo Normandie

---

Nicolas Lepelley, Atmo Normandie



*\* Cellule d'Appui aux Situations de Pollution  
Atmosphérique inhabituelles Régionales*

## **CASPAIR : CELLULE d'APPUI AUX SITUATIONS DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE INHABITELLES REGIONALES**

### **Un programme régional mutualisé d'évaluation de l'impact d'un accident/incendie sur la qualité de l'air**

#### ● Pour qui ?

ICPE (besoin réglementaire : instruction du 12/08/2014 & nouvelle réglementation « incendies ») et intérêt général (exposition aux risques) : Plateformes pétrochimiques, usines de traitement de déchets, entrepôts logistiques etc.

#### ● Pourquoi ?

Evaluer l'impact d'un accident sur les populations riveraines, les personnels de l'ICPE et les services de secours.

#### ● Où ?

Sur l'ensemble de la Normandie.

#### ● Un déploiement opérationnel

- Un accompagnement en amont
- Une triple astreinte 24h/24
- Des prélèvements et analyses d'air tout au long d'un évènement accidentel ayant un impact atmosphérique
- Un rapport factuel à la fin de l'évènement

#### ● Un programme adapté à tout type d'évènement

- Incidents ou accidents industriels ;
- Incendies
- Episodes odorants

#### ● Facteurs de succès

- Partenariats avec tous les acteurs de la gestion de crise aux différentes échelles territoriales : Préfectures, SDIS, DREAL, ARS, Industriels, mairies/collectivités...

# Se préparer en amont

CO, COV (benzène...),  
PM10, HAP, métaux...



Connaissance  
des  
substances  
émises

Expertise des  
moyens de  
prélèvements  
et d'analyse

Organisation  
entre acteurs  
(conventions /  
formations /  
exercices)

**Fiche site / POI** (correspondance substances / moyens de  
prélèvements adaptés, stratégie d'échantillonnage...)

**Moyens de prélèvements à disposition** des primo-intervenants +  
actionnables à distance + formation

**Intervention coordonnée et réactive**

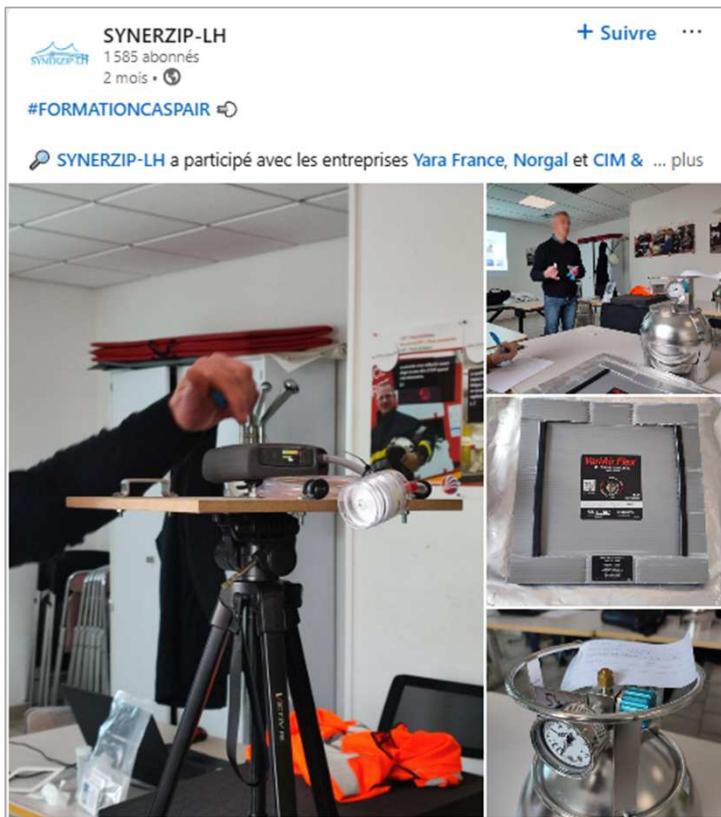


**Associations  
d'industriels**

**ICPE**



# Formations annuelles



Formation d'1 à 2 référents par site à l'utilisation des équipements de prélèvements mis à disposition par Atmo Normandie et/ou aux échanges avec cadres d'astreinte pour se préparer aux questions posées



→ Des vidéos sur l'utilisation des différents dispositifs de prélèvement

# Les moyens de prélèvements fournis aux industriels

## Canisters

*(prélèvement conservatoire pour les COV analysé a posteriori en laboratoire)*



## Les sacs Tedlar (remplissage manuel)

*(prélèvement conservatoire pour SO<sub>2</sub>, CO, Benzène, Toluène, NOx, H<sub>2</sub>S et NH<sub>3</sub> analysé a posteriori sur analyseurs d'ATMO)*



## Les pompes + filtres

*(prélèvement conservatoire d'acides minéraux et de chlore analysé a posteriori en laboratoire)*



# Les moyens de mesures et prélèvements « légers »

Apportés sur site par Atmo en complément des prélèvements des primo-intervenants

## Tubes passifs

(Prélèvements – COV, aldéhydes, phénols,  $H_2S$ ,  $NH_3$  – Analyses différées)



## Microcapteurs

(Mesures indicatives Particules et gaz en temps réel)



## Lingettes de prélèvement surfacique

(Prélèvements de retombées de suie – Métaux, HAP, dioxines, PCB – Analyses différées)

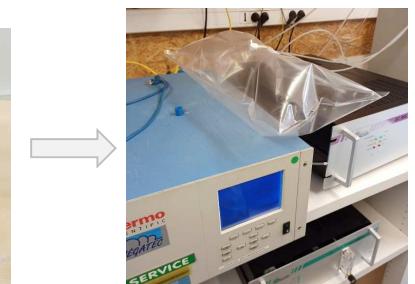


## Mât météo autonome



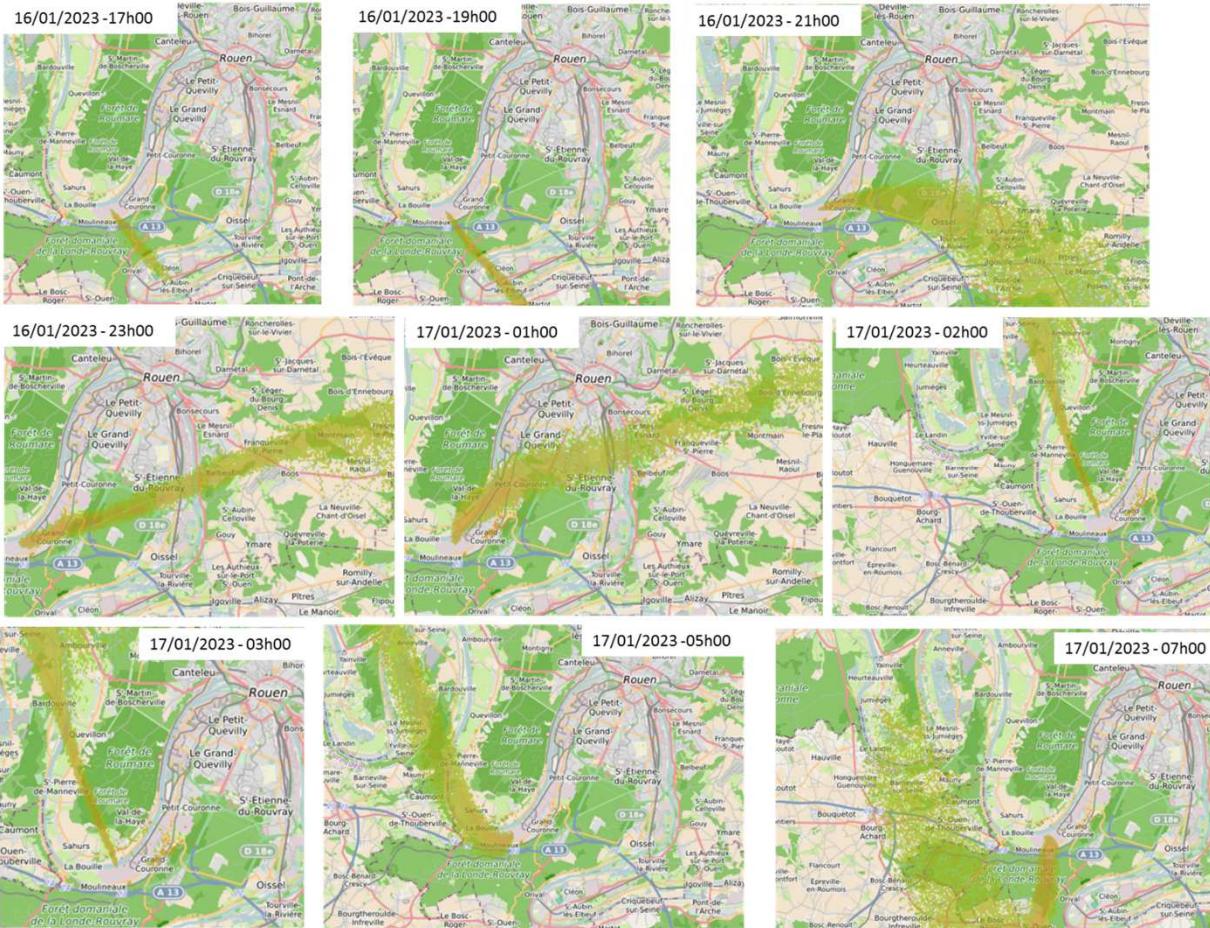
## Valise de prélèvement de sacs Tedlar

( $SO_2$ ,  $CO$ , BTEX,  $NOx$ ,  $H_2S$ ,  $NH_3$ )



Dilution du sac si nécessaire puis analyse sur les analyseurs automatiques d'Atmo  
(Objectif : résultats en moins de 24h)

# Outil de modélisation de la dispersion de panache (SIMPAC)



## EXEMPLE :

Modélisation de la circulation du panache de fumées suite à l'incendie du 16/01/2023 dans la ZI de Grand-Couronne.

# Pourquoi adhérer à CASPAIR ?



Un programme mutualisé dans son fonctionnement et son financement

- Partenariat avec un organisme à gouvernance quadripartite et de référence sur la qualité de l'air
- Mutualisation des moyens humains et matériels et appui d'un réseau national d'AASQA
- Retour d'expérience annuel



Un programme collaboratif avec les pompiers

- Une collaboration étroite depuis plusieurs années.
- Plusieurs interventions en partenariat depuis 2019 (incendie Lubrizol/NL Logistique (76), TotalEnergies (76), Centre de tri Sphère (50), entrepôt Bolloré (76)…)



Une équipe experte sur la qualité de l'air, formée à la gestion de crise, aux exercices PPI/POI, à l'information du public

**51** sollicitations (hors exercices POI)

**8** participations actives à des exercices PPI

\* Chiffres 2019-2024



Déploiement d'une large gamme de moyens de mesures

- Fourniture de moyens de prélèvements (industriels + SDIS) clé en main
- Matériel léger d'Atmo en complément
- Prise en charge des prélèvements effectués
- Une collaboration avec des laboratoires sélectionnés pour l'analyse et des analyses locales possibles (Atmo)

# Projet SPIDER

(Suivi de la Pollution de l'air par Drone en cas d'Evènement industRiel)



- # Travailler à une solution opérationnelle « drone » permettant d'effectuer des mesures et des prélèvements dans un panache d'incendie



- Dans le cadre de la plateforme EFFICIENCE portée par le CIDN (Centre d'Innovation Drones Normandie) et cofinancée par la Région et le FEDER



Cofinancé par  
l'Union européenne





## Les nouvelles conventions Caspair avec les industriels normands

→ Aujourd'hui **27 établissements** SEVESO ont adhéré au programme Caspair

- # 11 sur la ZIP du Havre (Synerzip)
- # 9 sur la ZI de Port Jérôme (Incase) dont 1 entrepôt
- # 3 sur Rouen-Grand-Quevilly (Upside) → SEVESO SB
- # 3 sur l'Eure
- # 1 sur l'Orne

Merci pour votre attention



# MERCI A TOUS !

Une action à l'initiative de



Soutenue par

